

**Comité technique de revue des titres et conventions
miniers
Villa 26, Cité des Nations
Conakry
Guinea**

Attn: Mr Nava Touré, Chairman of the Committee

Delivered in person

26 December 2012

Dear Sir,

This letter constitutes the reply of BSG Resources Limited ("*BSGR*") to the "*questionnaire*" sent by the Technical Committee for the Review of Mining Titles and Agreements (*Comité technique de revue des titres et conventions miniers*, hereinafter, the "*Committee*") on 30 October 2012 (the "*Letter from the Committee*").

This letter, which limits itself to replying to the questions posed by the Committee, is not an exhaustive representation of the full extent of BSGR's comments on the questions, the facts or the procedure. In particular, this letter in no way modifies the position expressed by BSGR in its other letter to the Committee dated today.

The Letter from the Committee makes 25 allegations, which allegedly establish the following two conclusions:

- i) BSGR was granted mining rights "*by offering and paying bonuses with the intention of influencing the decisions of the Government of the Republic of Guinea by the use of bribery,*" and
- ii) BSGR "*had, from the outset, the intention of selling some or all of the rights it would obtain to a third party which genuinely had the resources and the ability to undertake the necessary work*" (pages 3 and 4).

The Letter from the Committee states that each of these 25 allegations is "*corroborated by specific evidence*" (while at the same time stating that the probative force of said evidence has not yet been evaluated), which can only lead to doubt being cast on the impartiality of the Committee and the fair

and equitable nature of the procedure, which also raises further questions, given, moreover, that no particular details are provided regarding this “*evidence*.”

In particular:

- (a) the Letter from the Committee makes no attempt to identify the source of the numerous allegations it contains;
- (b) No supporting evidence is attached to the Letter from the Committee, nor is there any indication of the content of the (alleged) evidence;
- (c) This is the case even though the allegation that BSGR made a number of payments to public agents or their family and/or associates constitutes the central point of the Letter from the Committee and that such payments, if they had actually been made, would be easily identifiable through bank statements, payment orders, copies of cheques, etc.

The lack of specific information regarding the allegations made against BSGR, the lack of the slightest evidence provided to support them, and the Committee’s request that a detail response be provided to it within a very short time limit, and if such response was not made it might issue “*recommendations*” against the retention its mining rights by BSGR, does not take into account at all the most basic principles of procedural fairness and the adversary proceedings.

BSGR reserves all its rights in this regard.

In general, and more specifically regarding the first conclusion (i) above, BSGR formally contests the claim that it made any payment, either directly or indirectly, to civil servants or to any other person in order to influence the government of Guinea.

With regard to the second conclusion (ii) above, although it may be true, it is completely irrelevant. BSGR was in fact fully entitled to sell some or all of these rights to a third party in exchange for consideration. Furthermore, the allegation that BSGR had neither the resources nor the ability to perform the work is groundless and erroneous. BSGR has operated mines in more than ten countries with great success, without having to use the expertise or the resources of third parties.

Today, BSGR is one of the largest private investors in Africa.

Without waiving the arguments regarding the illegal nature of the procedure followed by the Committee, and reserving its rights in this regard, BSGR intends to provide the following detailed responses. A certain number of allegations concern third parties to which BSGR has not been able to gain access. The replies to these allegations are, where applicable, based on BSGR’s understanding and not on a direct knowledge of the facts of the case.

* *

*

Allegation 1

BSGR concluded an agreement subsequently formalised in a fee agreement, with a confidential agent, Mr Frédéric Cilins, who was responsible for taking measures on behalf of BSGR and for promoting the interests of the latter in the Republic of Guinea. In particular, BSGR told Mr Cilins that it "wanted the moon" in the Republic of Guinea, which, after clarification, meant a substantial share in the iron ore deposit of Simandou. At the same time, BSGR wanted to obtain the rights to the Zogota deposit, for strategic reasons related to the measures it was taking with regard to the Simandou deposits, in other words, in order to establish itself in an area immediately adjacent to Simandou and to manoeuvre for the creation of a corridor for exportation of the iron ore extracted and the ore concentrates through Liberia. In the terms of the agreement between BSGR and Mr Cilins, the latter was supposed to work in tandem with BSGR but not present himself as a representative or agent of the company and would receive a substantial sum in exchange for his work and his expenses, along with a considerable performance-related bonus if he managed to obtain rights in the Simandou deposit for BSGR.

Reply to Allegation 1

Mr Cilins had been working in Africa for years when, in 2005, he informed BSGR of the potential that Guinea might contain in terms of projects relating to telecommunications and mineral resources and suggested to BSGR that he collaborate with them in Guinea.

BSGR never told Mr Cilins that it "*wanted the moon*" or anything of the kind. It was not its wish to obtain mining rights for the Zogota deposit because the latter was still unknown, and it was not interested in this area because it was close to Simandou or to Liberia.

BSGR does not understand what "*manoeuvre for the creation of a corridor for exportation of the iron ore extracted and the ore concentrates through Liberia*" means and thus can only refute the claim that it acted in a wrongful manner.

Mr Cilins assisted or represented BSGR at meetings with the Minister of Mines and the Centre for Mining Promotion and Development ("CPDM"), which he helped to arrange. Mr Cilins also provided logistical assistance to BSGR when it arrived in the country, by helping it to establish its office in Conakry.

Mr Cilins has confirmed to BSGR that he left Guinea in 2006 and had stopped assisting BSGR from that time. More particularly, he was not involved, contrary to what is alleged, in the negotiations concerning Blocks 1 and 2 which took place in the second half of 2008.

BSGR has never signed any agreement with Mr Cilins, formalised or otherwise, such as a fee agreement that stipulated that he would receive a performance-related bonus if BSGR obtained mining rights for the Simandou deposit.

This allegation is even more incomprehensible in that BSGR took part in the negotiations. Mr Cilins has, furthermore, never hidden the fact that he collaborated with BSGR.

* *

Allegation 2:

Under the terms of this agreement, Mr Cilins lived part-time in Conakry between 2004 and 2009. On several occasions he met a former member of the Government of Guinea who gave him tactical advice on how to gain access to people with a decision-making power in the Government, and to a certain number of civil servants in the Government of the Republic of Guinea, by offering them gifts, entertainment and meals. Mr Cilins came to the conclusion – and informed BSGR of such – that the best way to obtain rights to the Simandou deposit was to maintain a relationship with the President's family.

Reply to Allegation 2

As indicated above, Mr Cilins left Guinea during 2006, following the appointment of Mr Avidan as country director. It is thus inaccurate to state that Mr Cilins lived there until 2009.

BSGR was never informed that a former member of the government of Guinea gave advice to Mr Cilins.

When asked by BSGR for the purposes of its reply to the questionnaire, Mr Cilins stated that:

- any gifts which he may have given, in accordance with local custom, never went beyond the simple expression of courtesy known by the name of "kola". These customary gifts were part of Mr Cilins' expenses, and he never informed BSGR of them until the company asked him about them for the purposes of the questionnaire. He never requested reimbursement for them, and
- no minister or former minister advised him to use gifts to obtain research permits that might be of interest to BSGR.

* *

Allegation 3

To this end, and to help BSGR to gain access to the President's family, Mr Cilins tried to maintain a personal relationship with Ms Henriette Conté, the first wife of the former President of the Republic, Mr Lansana Conté. He obtained pharmaceutical products with a market value of approximately USD 10,000 and gave them as a gift to a charitable foundation managed by Ms Conté.

Reply to Allegation 3

BSGR is not aware of any relationship existing between Mr Cilins and Ms Henriette Conté. When asked by BSGR for the purposes of its reply to the questionnaire, Mr Cilins stated that he had never made donations of pharmaceutical products to organisations which Henriette Conté might have managed or at which she might have been the head. However, to his knowledge, it is possible that pharmaceutical companies that distribute their products in Guinea gave products to charitable organisations without the involvement of Mr Cilins.

* *

Allegation 4

To facilitate access to the President's family, BSGR established a relationship with Mr Ibrahima Sory Touré (hereinafter, "I. S. Touré"), the brother of Ms Ma Mady Touré (hereinafter, "Ms Touré"), the fourth wife of President Conté. Mr Cilins, together with Mr Marc Struik and Mr Asher Avidan of BSGR, played a fundamental role in developing the relationship with I. S. Touré who, in turn, facilitated their access to Ms Touré and to President Conté.

Reply to Allegation 4

Mr Cilins explained that he had met Mr Ibrahim Touré, a Guinean journalist who had good knowledge of the political and economic situation in Guinea. He introduced Mr Touré to BSGR. Mr Touré was subsequently employed by BSGR and this is how he and Messrs Struik and Avidan became better acquainted. Mr Touré never facilitated their access to the President.

Ms Touré was not the sister, but the half-sister of Mr Touré. She was not the wife of President Conté. BSGR is not aware of any influence she might have had over the President.

* *

Allegation 5

As a reward for his efforts on behalf of BSGR, I. S. Touré was offered a variety of gifts and benefits, including an appointment in 2006 as BSGR's director of overseas relations in the Republic of Guinea.

Reply to Allegation 5

It is a widespread practice for mining and international companies to employ local managers.

BSGR recruited Mr Touré for his professional skills and his knowledge of the country, and he was promoted to the position of vice-president of VBG-Vale BSGR Guinea after the joint venture between Vale and BSGR. As Mr Touré has confirmed, all he received in exchange for his work was his normal salary, and he was never offered any gifts.

* *

Allegation 6

When President Conté was hospitalised in Geneva, Switzerland, Mr Beny Steinmetz sought to meet the President, and did in fact meet him to appeal in favour of his company's acquiring rights in the Simandou deposit. Soon afterwards, Mr Steinmetz supposedly met with a senior official of the company Glencore in Zug, Switzerland, to ask his advice and to ascertain whether he was interested in a possible sale of rights to the Simandou deposits in the event that BSGR obtained such rights.

Reply to Allegation 6

Mr Steinmetz never met President Conté in a hospital in Geneva. He met President Conté on just one occasion, in Conakry, and this was in a professional context, as is usual for an investor in a major project.

Mr Steinmetz has had no contact with Glencore in relation to Guinea and never proposed the sale of some or all of its mining rights to Glencore.

* *

Allegation 7

Mr Roy Oron, acting on behalf of BSGR, travelled to Conakry on at least two occasions in 2005 to work in favour of BSGR's acquisition of Blocks 1 and 2 at Simandou by removing them from the Rio Tinto company's concession. In this context, Mr Oron offered the Minister of Mines a miniature Formula 1 racing car, on 1/24 scale, in gold set with diamonds, under Plexiglas, explaining that the miniature had been made in Mr Steinmetz's diamond workshops and emphasising the fact that Mr Steinmetz was the sponsor of a Formula 1 racing car then involved in competition.

Reply to Allegation 7

In 2005 and 2006, BSGR applied for permits only for areas for which research permits had not yet been issued and for which the Republic of Guinea had requested applications (two areas, respectively, in the south and north of Simandou). BSGR has never submitted applications for permits for Blocks 1 and 2 which were held at the time by Rio Tinto.

Roy Oron was the Chairman and Chief Executive Officer (CEO) of BSGR between 1998 and April 2007. In this capacity, he visited Guinea to explore opportunities involving raw materials that might be of interest to BSGR among the natural resources existing in West Africa.

During an official ceremony at the ministry in the presence of television and radio, Mr Oron, who was then country director for Guinea, did in fact present the Minister of Mines with a miniature "Formula 1" racing car, the cost of which was approximately USD 1,000. These miniature cars are made by BSGR, which offers them as corporate gifts all over the world.

* *

Allegation 8

As part of efforts made in an attempt to obtain rights for the Simandou and Zogota deposits, Mr Oron, accompanied by Mr Cilins and other BSGR representatives, obtained a private interview with President Conté in 2005. On that occasion, Mr Oron, on behalf of BSGR, offered President Conté a gold watch set with diamonds, explaining that the diamonds had been prepared and mounted on the watch by Mr Steinmetz's diamond workshops. That watch had a value of at least USD 60,000.

Reply to Allegation 8

Neither Mr Oron, nor other BSGR employees, nor BSGR as an entity, has, either separately or together with Mr Cilins or others, directly or indirectly given a watch to President Conté. Nor have they ever requested a private interview with the President.

* *

Allegation 9

On 6 February 2006, BSGR obtained a research permit in the area known as Zogota. Furthermore, on 20 February 2006, BSGR, represented by Mr Marc Struik, signed a Memorandum of Understanding with the Ministry of Mines concerning Blocks 1 and 2 of Simandou, under the terms

of which BSGR obtained the right to conduct a feasibility study and a pre-emptive right to obtain mining rights to the aforementioned area.

Reply to Allegation 9

The memorandum of understanding signed on 20 February 2006 was intended to create a joint venture between the Republic of Guinea and BSGR in the context of developing iron ore in Guinea. This memorandum expressly stipulated the right to carry out a feasibility study and any other rights be granted to BSGR in accordance with the Mining Code and transferred to the joint venture in accordance with the Mining Code. This joint venture was never implemented by the parties.

* *

Allegation 10

During this period, BSGR offered gifts to Ms Touré, asking her to intercede on its behalf with her husband and to perform other services to help the company to effectively obtain exclusive rights to the Simandou and Zogota deposits, and promising her, in exchange for her help, a substantial amount of compensation in addition to employment for her brother I. S. Touré. In particular, BSGR presented Ms Touré with a cheque for the amount of 7 million USD, payment of which was refused when Ms Touré presented it to be cashed.

Allegation 11

BSGR subsequently paid a cash "fee" of no less than USD 2.5 million to Ms Touré, in exchange for her help in obtaining the order from her husband to transfer the rights for the Simandou deposit to BSGR.

Reply to Allegations 10 and 11

As stated in reply to Allegation 4, Ms Touré was not President Conté's wife.

No agreement was ever signed between Ms Touré and BSGR.

BSGR has never offered gifts nor delivered funds or, in particular, cheques, regardless of the amount and the currency, to Ms Touré.

BSGR only conducts financial transactions by bank transfer, to the exclusion of payments in cash or cheque, except for "small amounts" that its employees might need, notably for their travel expenses. In Guinea, BSGR has made cash and cheque payments for very limited amounts and only in Guinean francs (GNF), as Guinean banks do not issue cheques denominated in dollars.

All the payments made by BSGR Guinea have been checked, and no payment has been authorised or made to Mrs Ma Mady Touré, regardless of the amount or the payment method. BSGR Guinea has never had any knowledge of payments the group may have made to her, which the BSGR group has also confirmed.

BSGR has a risk management policy which expressly prohibits cash withdrawals from all the group's bank accounts. This policy has never been breached, a fact which can be verified by JP Morgan and Ernst & Young, who are, respectively, BSGR's bankers and auditors.

* *

Allegation 12

Acting at the request of BSGR and motivated by BSGR's payments and gifts, and also by the promise of further payments or gifts, Ms Touré intervened aggressively with senior civil servants of the Republic of Guinea, organising meetings between key civil servants and her husband during which, often in her presence, her husband gave instructions for the rights to the Simandou deposit to be withdrawn from the Rio Tinto company and transferred to BSGR.

Reply to Allegation 12

Mrs Ma Mady Touré has never acted on BSGR's behalf. She has never attended meetings at the Ministry of Mines at which BSGR representatives were present. As explained above, Mrs Touré was not even the wife of the President. BSGR has no knowledge of Ms Touré, who was just 25 years old, having organised any such meetings or exercised any such influence.

* *

Allegation 13

I. S. Touré was also involved in this process and, at least on one occasion, when he was employed by BSGR, intended to transmit the "order" from his brother-in-law President Conté to the Ministry of Mines to the effect that the rights for Blocks 1 and 2 of Simandou be withdrawn from the company Rio Tinto and transferred to BSGR.

Reply to Allegation 13

Mr Ibrahim Touré was not President Conté's brother-in-law and never claimed to be such, whether to BSGR or the public authorities. He stated to BSGR that he had never given orders to civil servants.

* *

Allegation 14

As a result, on 28 July 2008, President Conté himself signed a decree ordering the withdrawal of the mining concession previously granted to the company Rio Tinto. This withdrawal order was given in complete disregard for the provisions of Guinean law and the procedure stipulated by the provisions of the Mining Code in force at the time.

Reply to Allegation 14

BSGR has no comment to make on a government's decision to withdraw the concession held by Simfer (Rio Tinto Group). Before applying for the grant of a research permit for blocks 1 and 2, it did, however, make sure that Simfer had not taken legal action to contest this withdrawal. Furthermore, it received a legal opinion confirming that the withdrawal complied with Guinean law.

* *

Allegation 15

Acting through Mr Avidan, BSGR negotiated and signed a fee agreement with Ms Touré under the terms of which, in addition to a sum of USD 2.5 million already paid to Ms Touré, BSGR agreed to pay her an additional USD 2.5 million.

Reply to Allegation 15

BSGR reiterates and confirms once again its reply to allegations 10 and 11, to the effect that it has never paid funds to Ms Touré. Moreover, it has not signed a fee agreement with her, which has been confirmed by Mr Avidan.

* *

Allegation 16

Acting through Mr Avidan, BSGR negotiated and signed at least one other fee agreement, under the terms of which persons acting on behalf of the Government of the Republic of Guinea, or members of their family, were to receive payments for their assistance in obtaining rights for BSGR in the Simandou and/or Zogota deposits.

Reply to Allegation 16

BSGR has never signed any type of agreement with public agents or members of their families, which has been confirmed by Mr Avidan. BSGR has always acted in a transparent manner and in respect for the law, and it has never made payments to such persons (see the reply to allegations 10 and 11)

* *

Allegation 17

On 9 December 2008, the Minister of Mines signed the official documents for transfer to BSGR of the rights to Blocks 1 and 2 of Simandou, held up until that time by the company Rio Tinto.

Reply to Allegation 17

The presentation is inaccurate. As stated in the reply to Allegation 14, the permits held by Rio Tinto in violation of the provisions of the Mining Code were partly withdrawn from it by decision of the government adopted in July 2008. The grant of rights to BSGR with regard to Blocks 1 and 2 in December 2008 did not take place until several months after the Republic had publicly announced that the blocks were available. Two companies, besides BSGR, declared their intention to apply for them. As confirmed by Mr Struik, then Chief Operating Officer (COO) of BSGR Mining and Metals, it was only after a detailed review process consisting of a series of meetings and exchange of correspondence between the candidates, the Centre for Mining Promotion and Development (CPDM) and the Minister of Mines, that a research permit was granted to BSGR. There was thus no transfer of rights from Rio Tinto to BSGR, nor were the former Rio Tinto permits transferred by the Government to BSGR.

The reasons why BSGR was granted the research permits include its background in the field of natural resources, its financial capacities, its discovery of iron ore in Zogota and the feasibility study in this area, conducted at the time in record time and at the highest level.

* *

Allegation 18

BSGR subsequently paid a substantial sum to Mr Cilins as payment for his work, reimbursing him for the expenses he had incurred and offering him a substantial performance-related bonus for acquisition of the rights to the Simandou and Zogota deposits. BSGR also proposed appointing Mr Cilins as country director in the Republic of Guinea. Mr Cilins turned down this offer and returned to France.

Reply to Allegation 18

As stated in reply to Allegation 1, Mr Cilins left Guinea and stopped assisting BSGR there in 2006. He was thus not involved in the process of granting permits for Blocks 1 and 2, which occurred in the second half of 2008. Likewise, as he has confirmed, Mr Cilins has never requested or received reimbursement for his expenses. He has received no performance-related bonus associated with BSGR's acquisition of mining rights.

Finally, BSGR never proposed to Mr Cilins that he become country director in Guinea. This position had already been offered to Mr Avidan, who had accepted it.

* *

Allegation 19

Following the grant of rights for the Simandou and Zogota deposits, I. S. Touré was promoted to the position of Vice-President of BSGR.

Reply to Allegation 19

As stated in reply to Allegation 5, Mr Touré first became BSGR's director of overseas relations in Guinea and was not promoted to vice-president of BSGR Guinea until June 2010. His promotion had nothing to do with the grant of a research permit, which took place 18 months earlier. This promotion was part of his natural career progression and of BSGR's presence in Guinea.

* *

Allegation 20

At the time BSGR acquired its rights to the Simandou and Zogota deposits and in the period immediately after it, BSGR's managers, under the direction of Mr Steinmetz, were working actively on a possible sale of these same rights to potential buyers who would provide the financial and technical resources that would allow the effective execution of obligations for exploration and development of the deposits in question that BSGR had undertaken. In particular, Mr Steinmetz, relying on the persons introduced to him by Mr Martin Schlaff, began talks with the Government of Mr Muammar Gaddafi of Libya and the Libyan Investment Authority; with the company Arcelor Mittal S.A.; with the company Glencore International plc.; with a variety of interested Chinese actors; and with the company Companhia Vale do Rio Doce S.A. ("Vale"). These openings finally led, in April 2010, to an agreement under the terms of which BSGR sold to the company Vale a majority share in its mining rights in the Republic of Guinea.

Reply to Allegation 20

In a mining project of the size of which BSGR undertook in Guinea, the participation of co-investors is completely natural. It is thus not surprising that BSGR should have looked for mining companies to participate in this project. Joint ventures are common in the mining industry.

Mr Schlaff contacted BSGR, which he put in contact with the Libyan Investment Authority. The partnership envisaged consisted of a capital investment to acquire a minority interest, with BSGR remaining the principal operator. The negotiations were ultimately unsuccessful..

BSGR tried to approach Arcelor Mittal to acquire its mining concession in Liberia, including the existing transport infrastructures, but without success. BSGR also considered a partnership with Chinalco and Bao Steel, but discussions were unsuccessful. BSGR did not contact any other company. It has never initiated talks with Glencore about investments in Guinea. BSGR did not instruct any other investment bank to look for potential investors.

BSGR has always kept the government informed of its initiatives it has taken in this area. The partnership signed with Vale received the approval of the Republic during its negotiation phase, and then on the day it was signed. Pursuant to the Mining Code in effect in 2010, BSGR was not required to inform the Republic that an agreement had been reached with Vale, nor, *a fortiori*, was it required to obtain authorisation thereof, as the operation involved the sale of an interest in the share capital of the parent company of the Guinean entity that possessed the permits.

* *

Allegation 21

Following the death of President Conté on 22 December 2008 and the rise to power of Mr Moussa Dadis Camara, BSGR complained of harassment by forces associated with the military government. From that time on, BSGR began a strategy of pursuing its interests by building close, personal relationships with senior military figures in the Republic of Guinea. BSGR was advised in this process by Mr Victor Kenan. BSGR also developed a personal relationship with Mr Mahmoud Thiam, who had returned to the Republic of Guinea in January 2009 to assume the position of Minister of Mines.

Reply to Allegation 21

BSGR has never complained about harassment by the army. It has not established privileged relationships with any military figure. Because of the work it was conducting in Guinea, it naturally came into contact with the new government, as it did with the preceding one, as all mining operators do in Guinea.

This is the context in which it met Mr Thiam, with whom the only relationship it established was the normal relationship between a minister and a party negotiating with the relevant authorities. Mr Victor Kenan, with whom BSGR has never had a professional relationship, was not involved in these talks and exchanges between the minister and BSGR.

* *

Allegation 22

For the duration of the military regime in the Republic of Guinea, from 2009 to 2010, BSGR engaged in a strategy to improve its relations with the decision-makers by making regular payments to senior military figures. These payments were often distributed in cash transported to the Republic of Guinea by BSGR's corporate aircraft. On several occasions Minister Thiam acted as BSGR's representative for the purposes of these payments, waiting for a flight to arrive at Conakry airport, receiving the sums, and arranging for them to be distributed to the persons for whom they were intended.

Reply to Allegation 22

BSGR has never paid sums of money to military figures or other civilian dignitaries (see the reply to Allegations 10 and 11). BSGR's aircraft have never transported sums of money. BSGR has never paid sums of money to Mr Thiam in any capacity whatsoever.

* *

Allegation 23

BSGR gave numerous gifts and monetary benefits in substantial quantities to Minister Thiam in the course of his term in office as minister. Furthermore, BSGR made its corporate aeroplane available to Minister Thiam, authorising him to use it for overseas trips. On one occasion, Minister Thiam travelled to Geneva, where he stayed at the Mandarin Oriental Hotel, and where all the arrangements for his accommodation and entertainment were organised by BSGR at the latter's expense. On a separate occasion, Minister Thiam travelled to Israel to attend the wedding of Mr Steinmetz's daughter.

Reply to Allegation 23

Mr Thiam has never received any gift or benefits from BSGR. BSGR has never made its aeroplane available to the minister. On one occasion, Mr Thiam had a seat on a scheduled BSGR flight to Europe where he was taking part in an official government mission.

Similarly, BSGR has never paid for either Mr Thiam's accommodation expenses in the Mandarin Oriental or any other hotel, or his entertainment.

Mr Steinmetz invited more than 1,000 people to his daughter's wedding in Israel, and Mr Thiam was just one of the guests. He attended the wedding at the request of President Dadis Camara, who had been invited but was not available. The guest list included representatives from numerous foreign governments, leaders of the Israeli government, and members of the international business community. BSGR did not pay for his expenses.

* *

Allegation 24

In exchange for payments and benefits provided, and in the hope of receiving more, Minister Thiam worked aggressively to promote BSGR's interests. In February 2009, he renewed Rio Tinto's mining rights to Simandou, but excluded Blocks 1 and 2 to strengthen BSGR's rights to these blocks. On 21 December 2009, he signed the Basic Agreement relating to the development of the Zogota deposit for the benefit of BSGR. In April 2010, he made it known that he consented to the agreements reached between BSGR and the company Vale, without having obtained or reviewed the underlying documentation. During this period, he pleaded publicly in favour of BSGR's interests, and specifically praised its plan to export ore from Simandou through Liberia, contrary to the national strategy at the time which sought to develop a trans-Guinean railway to transport iron ore from Guinea.

Reply to Allegation 24

Mr Thiam has not received any generous gifts from BSGR.

Rio Tinto's rights to Blocks 1 and 2 were withdrawn in July 2008, which was before Mr Thiam was appointed Minister of Mines. Furthermore, this withdrawal was the result of the application of the Mining Code, the provisions of which Rio Tinto had been infringing for a number of years. It was not called into question by any of the subsequent prime ministers, Messrs Komara, Doré and Said Fofana, or by any of the Ministers of Mines, Messrs Kanté, Nabé, Thiam and Lansana Fofana.

The Basic Agreement signed in December 2009 was the subject of tough negotiations with an inter-ministerial commission established by the Minister of Mines, as a result of which BSGR was required to grant the Republic additional benefits, with the specification that BSGR had already agreed to build the trans-Guinean Kankan-Conakry railway, the cost of which was USD 1 billion, in exchange for the Republic's commitment to authorise removal of the iron ore through Liberia. It is not up to BSGR to say whether this was contrary to a national strategy. However, BSGR does state that it was the best option from a financial standpoint and the most viable from a technical standpoint. BSGR would like to point out that it agreed to conduct this construction work – representing USD 1 billion – as a donation to the people of Guinea.

Finally, as indicated above (Reply to Allegation 20), the agreements signed between Vale and BSGR did not require the Republic to be informed, nor its approval to be obtained, as they dealt with the sale of the share capital of a company that does not possess a mining permit. It was merely for the sake of transparency that BSGR informed the Republic of its negotiations with its potential partners, and then requested its authorisation of the sale that occurred with regard to Vale.

* *

Allegation 25

Acting on behalf of BSGR, Mr Kenan organised a visit of a delegation of senior Israeli figures on behalf of the company Global CST to Conakry in March 2009. This mission culminated in the illegal sale of military equipment by the company Global CST to the Guinean army for a value of USD 10 million, with the full or partial support of BSGR, for the purpose of obtaining the favour and support from senior figures in the military government.

Reply to Allegation 25

BSGR has no knowledge of any operations that Mr Kenan might conduct on behalf of Global CST and he has never organised a visit of Israeli dignitaries on behalf of BSGR, as Mr Kenan himself has confirmed. BSGR has never supported or encouraged the sale of arms to the Republic of Guinea, regardless of the seller. BSGR is not aware of Global CST or its activities in Guinea or anywhere else.

* *
 *

Sincerely yours,

Asher AVIDAN

[signature]

Chairman, BSGR

**Comité technique de revue des titres et
conventions miniers
Villa 26, Cité des Nations
Conakry
Guinée**

A l'attention de Monsieur Nava Touré, Président du Comité

Remise en main propre

26 décembre 2012

Monsieur,

La présente lettre constitue la réponse de BSG Resources Limited (« *BSGR* ») au « *questionnaire* » adressé par le Comité technique de revue des titres et conventions miniers (le « *Comité* ») en date du 30 octobre 2012 (la « *Lettre du Comité* »).

Cette lettre, qui se borne à répondre aux questions posées par le Comité, n'épuise pas l'ensemble des commentaires de BSGR sur les questions, les faits ou la procédure. En particulier, la présente lettre ne modifie en rien la position exprimée par BSGR dans son autre lettre au Comité en date de ce jour.

La Lettre du Comité émet 25 allégations qui établiraient les deux conclusions suivantes :

- i) BSGR s'est vue conférer des droits miniers « *par l'offre et la remise de gratifications dans l'intention d'influencer par corruption les décisions du Gouvernement de la République de Guinée* », et
- ii) BSGR « *avait dès le départ l'intention de céder tout ou partie des droits qu'elle obtiendrait à un tiers disposant réellement des ressources et de la capacité d'entreprendre les travaux nécessaires* » (pages 3 et 4).

La Lettre du Comité indique que chacune de ces 25 allégations sont « *corroborées par des éléments de preuves spécifiques* » (tout en indiquant également que la force probante de ces éléments n'a pas encore été évaluée), ce qui ne peut que conduire à mettre en doute l'impartialité du Comité et le caractère juste et équitable de la procédure, lequel suscite

d'autant plus d'interrogations qu'en outre, aucune précision n'est fournie concernant ces « preuves ».

En particulier :

- (a) la Lettre du Comité ne tente pas d'identifier la source des nombreuses allégations qu'elle contient ;
- (b) Aucun élément justificatif n'est joint à la Lettre du Comité, pas plus que n'est indiqué en quoi les preuves (alléguées) consistent ;
- (c) Ceci, alors même que l'allégation selon laquelle BSGR aurait procédé à divers paiements à des agents publics ou leurs proches constitue le point central de la Lettre du Comité et que de tels paiements, s'ils avaient effectivement été réalisés seraient aisément identifiables par relevés bancaires, ordres de paiement, copies de chèques, etc.

L'absence de précisions sur les allégations invoquées à l'encontre de BSGR, l'absence du moindre élément de preuve fourni à leur soutien, ainsi que la demande du Comité qu'une réponse détaillée lui soit apportée dans un délai très court à défaut de quoi il pourrait émettre des « recommandations » contre le maintien des titres miniers de BSGR, ne tiennent aucun compte des principes les plus élémentaires de loyauté procédurale et du contradictoire.

BSGR réserve tous ses droits à cet égard.

De manière générale et plus précisément en ce qui concerne la première conclusion (i) ci-dessus, BSGR conteste formellement avoir réalisé aucun paiement, directement ou indirectement, à des agents publics ou toute autre personne afin d'influencer le gouvernement de Guinée.

En ce qui concerne la seconde conclusion au (ii) ci-dessus, quand bien même celle-ci serait-elle exacte, elle est dépourvue de pertinence. BSGR était tout à fait en droit de céder tout ou partie de ces droits à un tiers contre rémunération. En outre, l'allégation selon laquelle BSGR n'avait ni les ressources ni la capacité pour réaliser les travaux est sans fondement et erronée. BSGR a exploité des mines dans plus de dix pays avec un grand succès, ceci sans avoir recours à l'expertise ou aux ressources de tiers.

Aujourd'hui BSGR est l'un des plus importants investisseurs privés en Afrique.

Sans renoncer aux moyens tirés de l'illégalité de la procédure suivie par le Comité et réservant ses droits à cet égard, BSGR entend fournir les réponses détaillées qui suivent. Un certain nombre d'allégations concernent des tiers auxquels BSGR n'a pas été en mesure d'avoir accès. Les réponses à ces allégations sont, le cas échéant, fondées sur la compréhension de BSGR et non sur sa connaissance directe des faits en cause.

* *

*

Allégation 1

BSGR a conclu un accord, par la suite formalisé dans un contrat de commission, avec un mandataire confidentiel, M. Frédéric Cilins, chargé de prendre des dispositions pour le compte de BSGR et de promouvoir les intérêts de cette dernière en République de Guinée. BSGR a notamment indiqué à M. Cilins qu'elle « désirait la lune » en République de Guinée, ce qui, après clarification, signifiait une part substantielle dans le gisement de minerai de fer de Simandou. En même temps, BSGR cherchait à obtenir des droits sur le gisement de Zogota, pour des raisons stratégiques liées à ses démarches visant les gisements de Simandou, c'est-à-dire dans le but de s'implanter dans une zone immédiatement adjacente à Simandou et de manœuvrer pour la création d'un couloir d'exportation du minerai extrait et des concentrés de minerais à travers le Libéria. Aux termes de l'accord conclu entre BSGR et M. Cilins, ce dernier devait intervenir en concertation avec BSGR mais ne pas se présenter comme représentant ou mandataire de celle-ci, et devait percevoir une somme substantielle en contrepartie de son travail et de ses frais, assortie d'une prime de réussite importante s'il parvenait à obtenir des droits dans le gisement de Simandou pour BSGR.

Réponse à l'Allégation 1

M. Cilins avait travaillé pendant des années en Afrique quand en 2005, il a informé BSGR du potentiel que pouvait renfermer la Guinée en termes de projets portant sur les télécommunications et les ressources minérales et a proposé à BSGR de coopérer avec elle en Guinée.

BSGR n'a jamais dit à M. Cilins qu'elle « demandait la lune » ni rien de semblable. Elle ne souhaitait pas obtenir de droits sur le gisement de Zogota puisque que ce dernier était encore inconnu, et elle ne s'est pas intéressée à cette zone parce qu'elle était proche du Simandou ou du Libéria.

BSGR ne comprend pas ce que « manœuvrer pour la création d'un couloir d'exportation du minerai de fer et des concentrés de minerais à travers le Libéria » signifie et ne peut donc que réfuter qu'elle aurait agi de manière fautive.

M. Cilins a assisté ou représenté BSGR au cours de réunions avec le Ministre des Mines et le Centre de Promotion et de Développement Miniers ("CPDM"), qu'il a aidé à organiser. M. Cilins a également fourni une assistance logistique à BSGR lors de son établissement dans le pays, en l'aidant à installer son bureau à Conakry.

M. Cilins a confirmé à BSGR qu'il avait quitté la Guinée en 2006 et avait cessé d'assister BSGR à partir de ce moment-là. Plus particulièrement, il n'a pas été impliqué, contrairement à ce qui est allégué, dans les négociations concernant les blocs 1 et 2 qui se sont déroulées au second semestre 2008.

BSGR n'a jamais signé aucun accord avec M. Cilins, formalisé ou non, tel un contrat de commission qui aurait prévu qu'il recevrait une prime de réussite si BSGR obtenait des droits miniers sur le gisement de Simandou.

Cette allégation est d'autant plus incompréhensible que BSGR participait aux négociations. M. Cilins n'a en outre jamais caché qu'il coopérait avec BSGR.

* *

Allégation 2 :

Aux termes de cet accord, M. Cilins a résidé à temps partiel à Conakry entre 2004 et 2009. Il a rencontré à plusieurs reprises un ancien membre du Gouvernement guinéen qui lui a fourni des conseils tactiques sur la manière d'accéder aux personnes ayant un pouvoir décisionnel au niveau du Gouvernement, ainsi qu'à un certain nombre de fonctionnaires du Gouvernement de la République de Guinée, en leur offrant cadeaux, distractions et repas. M. Cilins est parvenu à la conclusion - et en a avisé BSGR- que le meilleur moyen d'obtenir des droits dans le gisement de Simandou était d'entretenir des relations avec la famille présidentielle.

Réponse à l'Allégation 2

Comme indiqué ci-dessus, M. Cilins a quitté la Guinée au cours de l'année 2006, suite à la nomination de M. Avidan en tant que directeur pays. Il est donc inexact d'affirmer que M. Cilins y a résidé jusqu'en 2009.

BSGR n'a jamais été informée de ce qu'un ancien membre du gouvernement Guinéen aurait fourni des conseils à M. Cilins.

Sollicité par BSGR pour les besoins de sa réponse au questionnaire, M. Cilins a indiqué que :

- les cadeaux qu'il a pu faire, conformément à la coutume locale, ne sont jamais allés au-delà de la simple expression de courtoisie connue sous le nom de « kola ». Ces présents d'usage faisaient partie des frais de M. Cilins dont il n'a jamais informé BSGR avant que celle-ci ne le sollicite pour les besoins du questionnaire, et dont il n'a jamais demandé le remboursement, et
- aucun ministre ou ancien ministre ne lui a conseillé d'user de cadeaux pour obtenir des permis de recherche qui pourraient intéresser BSGR.

* *

Allégation 3

À cette fin, et pour aider BSGR à accéder à la famille présidentielle, M. Cilins a tenté d'entretenir une relation particulière avec Mme Henriette Conté, la première épouse de l'ancien Président de la République, M. Lansana Conté. Il a obtenu des produits pharmaceutiques d'une valeur marchande d'environ 10.000 USD et en a fait don à une fondation caritative dirigée par Mme Conté.

Réponse à l'Allégation 3

BSGR n'est pas au courant de la relation existant entre M. Cilins et Mme Henriette Conté. Sollicité par BSGR pour les besoins de sa réponse au questionnaire, M. Cilins a indiqué qu'il n'avait jamais fait don de produits pharmaceutiques à des organisations qu'Henriette Conté aurait pu diriger ou à la tête desquelles elle aurait pu être. Cependant à sa connaissance, il est possible que des sociétés pharmaceutiques qui distribuent leurs produits en Guinées aient donné des produits à des organisations caritatives sans que M. Cilins ne soit jamais impliqué.

* *

Allégation 4

Pour faciliter l'accès à la famille présidentielle, BSGR a noué une relation avec M. Ibrahima Sory Touré (ci-après, « I.S. Touré »), le frère de Mme Ma Mady Touré (ci-après, « Mme Touré »), la quatrième épouse du Président Conté. M. Cilins, ainsi que M. Marc Struik et M. Asher Avidan de BSGR ont joué un rôle fondamental dans le développement de la relation avec I.S. Touré qui, à son tour, a facilité leur accès à Mme Touré et au Président Conté.

Réponse à l'Allégation 4

M. Cilins a expliqué qu'il avait fait connaissance de M. Ibrahim Touré, un journaliste Guinéen possédant une bonne connaissance de la situation politique et économique Guinéenne. Il a présenté M. Touré à BSGR. M. Touré a par la suite été employé par BSGR et c'est ainsi que lui et Messieurs Struik et Avidan se sont rapprochés. M. Touré n'a jamais facilité leur accès au président.

Mme Touré n'était pas la sœur, mais la demi-sœur de M. Touré. Elle n'a pas été la femme du Président Conté. BSGR n'a pas connaissance d'une influence qu'elle aurait eue sur le Président.

* *

Allégation 5

En récompense de ses efforts en faveur de BSGR, I.S. Touré s'est vu offrir divers cadeaux et avantages, dont une nomination en 2006 en qualité de directeur des relations extérieures de BSGR en République de Guinée.

Réponse à l'Allégation 5

C'est une pratique courante pour les sociétés minières et internationales que d'employer des dirigeants locaux.

BSGR a recruté M. Touré pour ses compétences professionnelles et sa connaissance du pays, et il a été promu vice-président de VBG-Vale BSGR Guinée à la suite de la joint venture entre Vale et BSGR. Comme M. Touré l'a confirmé, il n'a reçu pour toute contrepartie de son travail que sa rémunération normale, et aucun cadeau ne lui a jamais été offert.

* *

Allégation 6

Lors de l'hospitalisation du Président Conté à Genève, en Suisse, M. Beny Steinmetz a cherché à rencontrer le Président, et l'a effectivement rencontré pour plaider en faveur de l'acquisition par sa société de droits dans le gisement de Simandou. Peu après, M. Steinmetz se serait entretenu avec un haut fonctionnaire de la société Glencore à Zoug, en Suisse, afin de lui demander conseil et de savoir s'il était intéressé par une éventuelle cession de droits dans les gisements de Simandou dans l'hypothèse où BSGR obtiendrait de tels droits.

Réponse à l'Allégation 6

M. Steinmetz n'a jamais rencontré le Président Conté dans un hôpital à Genève. Il a rencontré le Président Conté une seule fois, à Conakry, et ce dans un cadre professionnel comme c'est l'usage pour un investisseur dans un projet majeur.

M. Steinmetz n'a pas eu de contact avec Glencore en rapport avec la Guinée et n'a jamais proposé de céder tout ou partie de ses droits miniers à Glencore.

* *

Allégation 7

M. Roy Oron, agissant pour le compte de BSGR, s'est rendu au moins deux fois à Conakry en 2005 afin d'œuvrer en faveur du dossier de BSGR relatif à l'acquisition des blocs 1 et 2 de Simandou en les soustrayant de la concession de la société Rio Tinto. Dans ce cadre, M. Oron a offert au Ministre des Mines une miniature d'une voiture de course de Formule 1, à l'échelle 1/24^{ème}, en or serti de diamants, sous plexiglas, expliquant que la miniature avait été réalisée dans les ateliers de diamant de M. Steinmetz et mettant en avant le fait que M. Steinmetz était sponsor d'une voiture de course de Formule 1 alors en compétition.

Réponse à l'Allégation 7

En 2005 et 2006, BSGR n'a sollicité l'obtention de permis que sur des zones qui n'avaient encore jamais fait l'objet de permis de recherches et pour lesquelles la République de Guinée avait sollicité des candidatures (deux zones respectivement dans le sud et le nord de Simandou). BSGR n'a jamais soumis de demande de permis portant sur les blocs 1 et 2 alors détenus par Rio Tinto.

Roy Oron a été le président directeur général (CEO) de BSGR entre 1998 et avril 2007. En cette qualité, il a visité la Guinée pour explorer des opportunités concernant les matières premières susceptibles d'intéresser BSGR parmi les ressources naturelles existant en Afrique de l'Ouest.

Au cours d'une cérémonie officielle au ministère en présence de la télévision et de la radio, M. Oron, alors directeur pays pour la Guinée, a effectivement remis au Ministre des Mines une voiture de course « Formule 1 » miniature, dont le coût s'élève à environ 1.000 dollars. Ces voitures miniatures sont fabriquées par BSGR qui les offre à titre de cadeaux d'entreprise partout dans le monde.

* *

Allégation 8

Dans le cadre des efforts entrepris en vue d'obtenir des droits sur les gisements de Simandou et de Zogota, M. Oron, accompagné de M. Cilins et d'autres représentants de BSGR, ont obtenu un entretien privé avec le Président Conté en 2005. À cette occasion, M. Oron, pour le compte de BSGR, a offert au Président Conté une montre en or sertie de diamants, expliquant que les diamants avaient été préparés et montés sur la montre par les ateliers de diamant de M. Steinmetz. Cette montre avait une valeur d'au moins 60.000 USD.

Réponse à l'Allégation 8

Ni M. Oron, ni d'autres employés de BSGR, ni BSGR en tant qu'entité, n'ont, séparément ou ensemble avec M. Cilins ou d'autres, directement ou indirectement donné de montre au Président Conté. Ils n'ont jamais demandé à obtenir un entretien privé avec le Président non plus.

* *

Allégation 9

Le 6 février 2006, BSGR a obtenu un permis de recherches dans la zone dite de Zogota. En outre, le 20 février 2006, BSGR, représentée par M. Marc Struik, a signé un Protocole d'Accord avec le Ministère des Mines concernant les blocs 1 et 2 de Simandou, aux termes

duquel BSGR obtenait le droit d'entreprendre une étude de faisabilité et un droit prioritaire d'obtention d'un titre minier sur ladite zone.

Réponse à l'Allégation 9

Le protocole d'accord signé le 20 février 2006 visait à créer une entreprise commune entre la République de Guinée et BSGR dans le cadre du développement du minerai de fer en Guinée. Ce protocole prévoyait expressément que le droit de réaliser une étude de faisabilité et tous autres droits seraient accordés à BSGR en conformité du Code Minier et transférés à l'entreprise commune en conformité avec le Code Minier. Cette entreprise commune n'a jamais été mise en œuvre par les parties.

* *

Allégation 10

Pendant cette période, BSGR a offert des cadeaux à Mme Touré, tout en lui demandant d'intercéder auprès de son époux et de faire d'autres interventions afin d'aider à l'obtention effective des droits exclusifs sur les gisements de Simandou et de Zogota, et lui promettant, en échange de son aide, une rémunération substantielle en sus de l'emploi de son frère I.S. Touré. BSGR aurait notamment remis à Mme Touré un chèque d'un montant de 7 millions USD, dont le paiement a été refusé lorsque Mme Touré l'a présenté à l'encaissement.

Allégation 11

BSGR a par la suite versé une « commission » en liquide de pas moins de 2,5 millions USD à Mme Touré, en contrepartie de son aide dans l'obtention de l'ordre de son époux de transférer les droits sur le gisement de Simandou à BSGR.

Réponse aux Allégations 10 et 11

Comme indiqué en réponse à l'Allégation 4, Mme Touré n'était pas la femme du Président Conté.

Aucun contrat n'a jamais été conclu entre Mme Touré et BSGR.

BSGR n'a jamais offert de cadeaux ou remis de fonds à Mme Touré et en particulier aucun chèque quels qu'en soient le montant et la devise.

BSGR n'effectue de transactions financières que par virement bancaire, à l'exclusion de paiements en espèces ou par chèques, sauf pour les « petites sommes » dont ses employés peuvent avoir besoin, notamment pour leurs frais de déplacement. En Guinée, BSGR a fait des paiements en espèces ou par chèque pour des montants très limités et seulement en francs guinéens (GNF), les banques guinéennes n'émettant pas de chèques en dollars.

Tous les paiements réalisés par BSGR Guinée ont été vérifiés et aucun versement n'a été autorisé ou effectué au profit de Mme Ma Mady Touré, quels que soient le montant et le mode de paiement. BSGR Guinée n'a jamais eu connaissance de paiements que le groupe aurait pu lui remettre, ce que le groupe BSGR a également confirmé.

BSGR a une politique de gestion des risques qui interdit expressément les retraits d'espèces de tous les comptes bancaires du groupe. Cette politique n'a jamais été enfreinte, ce qui peut être vérifié par JP Morgan et Ernst & Young qui sont respectivement banquiers et auditeurs de BSGR.

* *

Allégation 12

Agissant à la demande de BSGR et motivée par les paiements et cadeaux de BSGR, ainsi que par la promesse de nouveaux paiements ou cadeaux, Mme. Touré est intervenue de manière virulente auprès des hauts-fonctionnaires de la République de Guinée, organisant des réunions entre des fonctionnaires-clés et son époux à l'occasion desquelles, souvent en sa présence, son époux donnait des instructions pour que les droits sur le gisement de Simandou soient retirés à la société Rio Tinto et transférés à BSGR.

Réponse à l'Allégation 12

Mme Ma Mady Touré n'a jamais agi pour le compte de BSGR. Elle n'a jamais assisté à des réunions au Ministère des Mines auxquelles des représentants de BSGR étaient présents. Comme expliqué ci-dessus, Mme Touré n'était pas même la femme du président. BSGR n'a pas connaissance de ce que Mme Touré, qui n'avait que 25 ans, ait organisé une quelconque réunion ou exercé une quelconque influence.

* *

Allégation 13

I.S. Touré était également impliqué dans ce processus, et à au moins une reprise, alors qu'il était employé par BSGR, a prétendu communiquer « l'ordre » de son beau-frère le Président Conté au Ministère des Mines à l'effet que les droits sur les blocs 1 et 2 de Simandou soient retirés à la société Rio Tinto et transférés à BSGR.

Réponse à l'Allégation 13

M. Ibrahim Touré n'était pas le beau frère du Président Conté et n'a jamais prétendu l'être, que ce soit auprès de BSGR ou de l'administration publique. Il a déclaré à BSGR qu'il n'avait jamais donné d'ordres à des fonctionnaires.

* *

Allégation 14

Ainsi, le 28 juillet 2008, le Président Conté lui-même signait un décret ordonnant le retrait de la concession minière précédemment accordée à la société Rio Tinto. Cet ordre de retrait est intervenu en méconnaissance complète des dispositions de droit guinéen et de la procédure prévue par les dispositions du Code Minier alors en vigueur.

Réponse à l'Allégation 14

BSGR n'a pas à commenter la décision d'un gouvernement de procéder au retrait de la concession dont Simfer était titulaire (Groupe Rio Tinto). Avant de solliciter l'attribution d'un permis de recherche sur les blocs 1 et 2, elle s'est toutefois assurée que Simfer n'avait pas contesté ce retrait en justice. Elle a par ailleurs reçu un avis juridique confirmant la conformité du retrait avec la loi guinéenne.

* *

Allégation 15

Agissant par l'intermédiaire de M. Avidan, BSGR a négocié et conclu un contrat de commission avec Mme Touré aux termes duquel, en plus d'une somme de 2,5 millions USD déjà versée à Mme Touré, BSGR s'engageait à effectuer un nouveau versement de 2,5 millions USD à celle-ci.

Réponse à l'Allégation 15

BSGR réitère et affirme à nouveau sa réponse aux allégations 10 et 11 selon laquelle elle n'a jamais versé de fonds à Mme Touré. Elle n'a en outre pas conclu de contrat de commission avec cette dernière, ce qu'a confirmé M. Avidan.

* *

Allégation 16

Agissant par l'intermédiaire de M. Avidan, BSGR a négocié et conclu au moins un autre contrat de commission, aux termes duquel des personnes agissant pour le Gouvernement de la République de Guinée, ou des membres de leur famille, devaient se voir rémunérer au titre de leur assistance dans l'obtention des droits de BSGR dans les gisements de Simandou et/ou de Zogota.

Réponse à l'Allégation 16

BSGR n'a jamais conclu de contrat quel qu'il soit avec des agents publics ou des membres de leurs familles, ce qu'a confirmé M. Avidan. BSGR a toujours agi de manière transparente et dans le respect de la loi, et elle n'a jamais fait de versements à de telles personnes (voir la réponse aux allégations 10 et 11)

* *

Allégation 17

Alors, le 9 décembre 2008, le Ministre des Mines a signé les actes officiels de transfert à BSGR des droits sur les blocs 1 et 2 de Simandou détenus jusqu'à lors par la société Rio Tinto.

Réponse à l'Allégation 17

La présentation est inexacte. Comme indiqué en réponse à l'Allégation 14, les permis détenus par Rio Tinto en violation des dispositions du Code Minier lui ont été pour partie retirés par décision du gouvernement intervenue en juillet 2008. L'attribution de droits à BSGR sur les blocs 1 et 2 en décembre 2008 n'a eu lieu que plusieurs mois après que la République avait publiquement annoncé que les blocs étaient disponibles. Deux sociétés, outre BSGR, ont fait part de leur intention de se porter candidat. Comme l'a confirmé par M. Struik, alors chef des opérations (COO) de BSGR Mining et Metals, c'est à l'issue d'un processus de revue détaillée comportant une série de réunions et d'échange de correspondances entre les candidats, le CPDM et le Ministre des Mines, qu'un permis de recherche a été accordée à BSGR. Il n'y a donc eu aucun transfert des droits de Rio Tinto vers BSGR, pas plus que les anciens permis de Rio Tinto n'ont été transférés par le Gouvernement à BSGR.

Parmi les raisons pour lesquelles BSGR s'est vue accorder les permis de recherche figurent ses antécédents dans le domaine des ressources naturelles, ses capacités financières, la découverte par elle du minerai de fer à Zogota et l'étude de faisabilité dans cette zone, réalisée à l'époque, dans des délais record et au plus haut niveau.

* *

Allégation 18

BSGR a par la suite versé une somme substantielle à M. Cilins en rémunération de son travail, lui remboursant les frais qu'il aurait encourus et lui offrant une prime de réussite substantielle pour l'acquisition des droits sur les gisements de Simandou et de Zogota. BSGR a également proposé de nommer M. Cilins en qualité de responsable pays en République de Guinée. M. Cilins a refusé cette nomination et est retourné en France.

Réponse à l'Allégation 18

Comme indiqué en réponse à l'Allégation 1, M. Cilins a quitté la Guinée et cessé d'y assister BSGR en 2006. Il n'était donc pas impliqué dans le processus d'attribution de permis pour les blocs 1 et 2 intervenu au second semestre de l'année 2008. De la même manière, et comme il l'a confirmé, M. Cilins n'a jamais demandé ni reçu le remboursement de ses frais. Il n'a reçu aucune prime de réussite liée à l'acquisition par BSGR de droits miniers.

Enfin, BSGR n'a jamais proposé à M. Cilins de devenir directeur pays en Guinée. Ce poste avait déjà été proposé à M. Avidan qui l'avait accepté.

* *

Allégation 19

À la suite de l'octroi des droits sur les gisements de Simandou et de Zogota, I.S. Touré a été promu au poste de Vice-président de BSGR.

Réponse à l'Allégation 19

Comme indiqué en réponse à l'Allégation 5, M. Touré est d'abord devenu responsable des relations extérieures de BSGR Guinée et n'a été promu vice-président de BSGR Guinée qu'en juin 2010. Sa promotion n'avait rien à voir avec l'octroi du permis de recherche intervenu 18 mois auparavant. Elle s'est inscrite dans la suite naturelle de sa carrière et de la présence de BSGR en Guinée.

* *

Allégation 20

Au moment de l'acquisition par BSGR de ses droits sur les gisements de Simandou et de Zogota et dans la période qui a immédiatement suivi, les dirigeants de BSGR, sous la direction de M. Steinmetz, travaillaient activement sur une éventuelle cession de ces mêmes droits à des acquéreurs potentiels qui apporteraient les ressources financières et techniques permettant l'exécution effective des obligations d'exploration et de développement des gisements en question auxquelles BSGR avait souscrit. En particulier, M. Steinmetz, grâce aux personnes que lui avaient présentées M. Martin Schlaff, a engagé des discussions avec le Gouvernement de M. Mouammar Kadhafi de la Libye et l'Autorité libyenne d'investissement; avec la société Arcelor Mittal S.A. ; avec la société Glencore International plc ; avec divers acteurs chinois intéressés; et avec la société Companhia Vale do Rio Doce S.A. (« Vale »). Ces ouvertures ont finalement donné lieu, en avril 2010, à un accord aux termes duquel BSGR cédait à la société Vale une participation majoritaire dans ses droits miniers en République de Guinée.

Réponse à l'Allégation 20

Dans un projet minier de l'importance de celui dont BSGR a entrepris la réalisation en Guinée, la participation de co-investisseurs est tout à fait naturelle. Il n'est donc pas surprenant que BSGR ait recherché des sociétés minières pour participer à ce projet. Les entreprises communes sont courantes dans l'industrie minière.

M. Schlaff a contacté BSGR qu'il a mise en relation avec l'Autorité Libyenne d'Investissement. Le partenariat envisagé consistait en un investissement en capital pour acquérir une participation minoritaire, BSGR restant l'opérateur principal. Les négociations n'ont finalement pas abouti.

BSGR a essayé de se rapprocher d'Arcelor Mittal pour acquérir sa concession minière au Libéria, en ce compris les infrastructures de transport existantes, mais sans succès. BSGR a aussi envisagé un partenariat avec Chinalco et Bao Steel, mais les discussions n'ont pas abouti. BSGR n'est entrée en contact avec aucune autre société. Elle n'a jamais entrepris de discussions avec Glencore au sujet d'investissements en Guinée. BSGR n'a mandaté aucune banque d'affaires pour solliciter des investisseurs potentiels.

BSGR a toujours tenu le gouvernement informé de ses démarches dans ce domaine. Le partenariat conclu avec Vale a reçu l'approbation de la République pendant sa phase de négociation, puis le jour de la signature. En application du Code Minier en vigueur en 2010, BSGR n'avait pas l'obligation d'informer la République de la conclusion d'un accord avec Vale, ni, *a fortiori*, d'obtenir son autorisation, l'opération portant sur la cession d'une participation au capital de la société mère de la société mère de l'entité guinéenne titulaire des permis.

* *

Allégation 21

À la suite du décès du Président Conté le 22 décembre 2008 et l'accession au pouvoir de M. Moussa Dadis Camara, BSGR s'est plainte de harcèlement de la part de forces liées au gouvernement militaire. À partir de ce moment-là, BSGR a engagé une stratégie de poursuite de ses intérêts en nouant des relations particulières et étroites avec de hautes personnalités militaires de la République de Guinée. BSGR était conseillée dans ce processus par M. Victor Kenan. BSGR a également développé des relations particulières avec M. Mahmoud Thiam, qui était retourné en République de Guinée en janvier 2009 pour occuper le poste de Ministre des Mines.

Réponse à l'Allégation 21

BSGR ne s'est jamais plainte de harcèlement de la part de l'armée. Elle n'a établi de relations privilégiées avec aucune personnalité militaire. Du fait des travaux qu'elle réalisait en Guinée, elle a naturellement été amenée à entrer en contact avec le nouveau gouvernement, comme elle l'avait fait avec le précédent, et comme le font tous les opérateurs miniers en Guinée.

C'est dans ce contexte qu'elle a rencontré M. Thiam, avec lequel elle n'a pas établi d'autres relations que les relations normales qu'un ministre entretient avec une partie qui négocie avec l'administration compétente. M. Victor Kenan, avec lequel BSGR n'a jamais entretenu de relations professionnelles, était étranger à ces négociations ou aux échanges entre le ministre et BSGR.

* *

Allégation 22

Pendant la durée du régime militaire en République de Guinée, de 2009 à 2010, BSGR s'est engagée dans une stratégie d'amélioration de ses relations avec les décideurs en effectuant des versements réguliers au profit de hautes personnalités militaires. Ces versements étaient souvent distribués en argent liquide transporté en République de Guinée par des avions d'affaires de BSGR. Le Ministre Thiam aurait à plusieurs reprises servi de mandataire à BSGR pour les besoins de ces versements, se rendant à l'arrivée d'un vol à l'aéroport de Conakry, recevant les sommes, et organisant leur distribution entre les personnes auxquelles elles étaient destinées.

Réponse à l'Allégation 22

BSGR n'a jamais versé de sommes d'argent à des personnalités militaires ou à d'autres dignitaires civils (voir la réponse aux Allégations 10 et 11). Les avions de BSGR n'ont jamais transporté de sommes d'argent. BSGR n'a jamais versé de sommes d'argent à M. Thiam en quelque qualité que ce soit.

* *

Allégation 23

BSGR aurait fourni de nombreux cadeaux et avantages pécuniaires dans des montants substantiels au Ministre Thiam au cours de son mandat ministériel. En outre, BSGR mettait son avion d'affaires à la disposition du Ministre Thiam, l'autorisant à s'en servir pour des voyages à l'étranger. Le Ministre Thiam s'est rendu une fois à Genève, où il logeait au Mandarin Oriental Hotel, et où l'ensemble des dispositions pour son hébergement et son divertissement étaient organisées et prises en charge par BSGR. A une autre occasion, le Ministre Thiam s'est rendu en Israël pour assister au mariage de la fille de M. Steinmetz.

Réponse à l'Allégation 23

M. Thiam n'a reçu aucun cadeau ou avantage de la part de BSGR. BSGR n'a jamais mis son avion à la disposition du ministre. A une occasion, M. Thiam a pris place à bord d'un vol planifié de BSGR à destination de l'Europe où il devait participer à une mission gouvernementale officielle.

De même, BSGR n'a jamais payé ni les dépenses d'hébergement de M. Thiam au Mandarin Oriental ou dans un autre hôtel, ni ses divertissements.

M. Steinmetz a invité plus de 1000 personnes au mariage de sa fille en Israël, et M. Thiam n'était que l'un de ces invités. Il a assisté à ce mariage à la demande du Président Dadis Camara qui avait été convié mais n'était pas disponible. Parmi les invités se trouvaient des représentants de nombreux gouvernements étrangers, des dirigeants du gouvernement israélien et des membres de la communauté internationale des affaires. BSGR n'a pas réglé ses frais.

* *

Allégation 24

En contrepartie des versements et avantages fournis et dans l'espoir d'en recevoir de nouveaux, le Ministre Thiam a agressivement œuvré en faveur des intérêts de BSGR. En février 2009, il a renouvelé les titres miniers de Rio Tinto sur Simandou en excluant les blocs 1 et 2 afin d'affermir les droits de BSGR sur ces blocs. Le 21 décembre 2009, il a signé la Convention de base relative au développement du gisement de Zogota en faveur de BSGR. En avril 2010, il a fait savoir qu'il consentait aux accords passés par BSGR avec la société Vale, sans avoir obtenu ni revu la documentation sous-jacente. Pendant cette période, il a plaidé publiquement en faveur des intérêts de BSGR, louant spécifiquement son projet d'exportation du minerai de Simandou à travers le Liberia, contrairement à la stratégie nationale d'alors visant le développement d'un chemin de fer transguinéen pour l'évacuation du minerai de fer guinéen.

Réponse à l'Allégation 24

M. Thiam n'a bénéficié d'aucune largesse.

Les droits de Rio Tinto sur les blocs 1 et 2 ont été retirés en juillet 2008, soit avant que M. Thiam ne soit nommé Ministre des Mines. En outre, ce retrait procédait de l'application du Code Minier dont Rio Tinto enfreignait les dispositions depuis de nombreuses années. Il n'a été remis en question par aucun des premiers ministres successifs, MM Komara, Doré et Said Fofana, ou par aucun des Ministres des Mines, MM Kanté, Nabé, Thiam et Lansana Fofana.

La convention de base conclue en décembre 2009 a fait l'objet de rudes négociations avec une commission interministérielle mise en place par le ministre des Mines, à l'issue desquelles BSGR a été contrainte de concéder à la République des avantages supplémentaires, étant précisé que BSGR s'était déjà engagée à réaliser le chemin de fer transguinéen Kankan-Conakry dont le coût s'élevait à 1 milliard de dollars, en échange de l'engagement de la République de l'autoriser à évacuer le minerai de fer par le Libéria. Il n'appartient pas à BSGR de dire si cela était contraire à une stratégie nationale. Cependant, BSGR remarque que qu'il s'agissait de la meilleure option d'un point de vue financier et la plus viable d'un point de vue technique. BSGR rappelle qu'elle avait accepté de réaliser ces travaux – représentant 1 milliard de dollars – pour en faire don au peuple de Guinée.

En dernier lieu, comme indiqué ci-dessus (Réponse à l'Allégation 20), les accords conclus entre Vale et BSGR n'imposaient ni d'informer la République, ni d'obtenir son accord dès lors qu'ils portent sur la cession du capital d'une société qui ne détient pas de permis minier. C'est un seul souci de transparence qui a conduit BSGR à informer la République de ses négociations avec ses partenaires potentiels, et ensuite à lui demander d'autoriser la cession intervenue avec Vale.

* *

Allégation 25

Agissant pour le compte de BSGR, M. Kenan a organisé la visite d'une délégation de hautes personnalités d'Israël pour le compte de la société Global CST à Conakry en mars 2009. Cette mission s'est achevée par la vente illégale de matériel militaire par la société Global CST à l'armée guinéenne pour une valeur de 10 millions USD, avec l'appui total ou partiel de BSGR aux fins d'obtenir les faveurs et le soutien de hautes personnalités du gouvernement militaire.

Réponse à l'Allégation 25

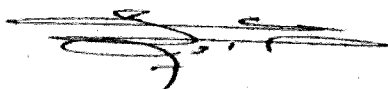
BSGR n'a pas connaissance des opérations que M. Kenan peut réaliser pour le compte de Global CST et il n'a jamais organisé la visite de dignitaires israéliens pour le compte de BSGR, comme M. Kenan l'a confirmé. BSGR n'a jamais soutenu ou encouragé la vente d'armes à la République de Guinée, quel que soit le vendeur. BSGR ne connaît pas Global CST ou ses activités en Guinée ou ailleurs.

* *

*

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Asher AVIDAN



Président BSGR